Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 939

Artikel: Fiscalité neuchâteloise : les pourcents et les courbes
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010910

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FISCALITE NEUCHATELOISE

Les pourcents et les courbes

(*ag*) Neuchâtel a souvent donné l'exemple; la politique pouvait y être la recherche du bien commun: un esprit soufflait dans ce canton qui n'était pas doctrinaire. Les difficultés économiques, au lieu d'exaspérer les oppositions, avaient créé une sorte de compréhension de l'intérêt général.
La droite neuchâteloise revient, hélas! au «doctrinarisme». Le débat fiscal, engagé à la veille des votations cantonales, en a fourni la démonstration. Elle a écarté la proposition nuancée du Conseil d'Etat sur l'abaissement de la charge pour imposer une réduction simple et simpliste de 8% pour tous.
Il est évident que l'abattement en pourcent n'est pas le même selon que l'on se trouve tout en bas ou tout en haut de l'échelle: quelques francs pour l'un, quelques milliers de francs pour l'autre.
Les partisans des réductions en pourcent répondent traditionnellement qu'on ne peut pas vanter les mérites de la progressivité en marche avant et déplorer ses inconvénients en marche arrière; l'effet d'escalier joue dans les deux sens. L'image est superficielle. Et la politique qui découle de ce principe, partisane.
En réalité, trois facteurs doivent être pris en considération:

- les catégories de contribuables à qui, compte tenu du contexte social, on désire donner un avantage plus marqué (par exemple: familles modestes avec enfants).

- Le fait que l'augmentation générale des revenus, indépendamment de l'inflation et de la compensation du renchérissement, a déplacé les notions de revenu modeste. Une progression qui était normale pour un revenu jugé à l'époque moyen est trop lourde pour le même revenu, qui, en comparaison sociale, est devenu un revenu faible.

- La nature même de la progression; elle peut être forte sur le bas, faible sur le haut. L'indice global, utilisé dans les comparaisons intercantonales, n'est pas suffisant. La comparaison doit se faire décile par décile.

Lorsqu'on observe la situation neuchâteloise, on constate que la réduction de 8% méconnaît ces trois facteurs. C'est donc à juste titre que les socialistes neuchâtelois réagissent par le lancement d'une initiative.
En effet, le fisc neuchâtelois est lourd pour les petits revenus, mais il aplatit tôt la progression pour les revenus aisés.
Opposons deux courbes A et B, en ordonnée le taux d'impôt, en abscisse le revenu imposable (voir graphique ci-dessus.)
La courbe A impose d'emblée les premiers milliers de francs, la progression forte qui touche rapidement les revenus moyens s'infléchit tôt.
La courbe B impose moins au bas et développe plus longtemps la progression.
Neuchâtel est du type A (comme Valais ou Fribourg).
Et il suffit de ce simple schéma pour qu'on comprenne que l'argument des défenseurs de la réduction linéaire, affirmant que la désescalade de la progression est légitime, ne résiste pas puisque les hauts revenus neuchâtelois sont déjà avantagés. D'autre part, il n'est pas aujourd'hui plus compliqué de «retravailler» une courbe que de faire des rabais en pourcents. Bon succès donc à l'initiative neuchâteloise! ■

Deux types de courbes

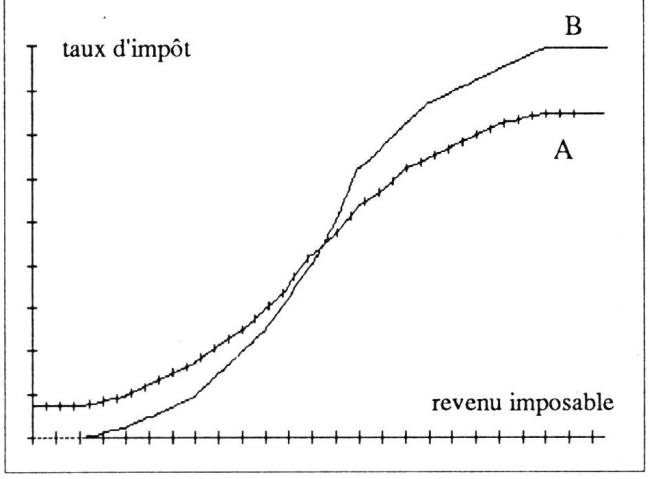

---

les vaches seront bien gardées.» (Paul Vallotton est avocat, domicilié à Pully, réd).
André Capt (député libéral): «Lorsque M. Muret se rend dans un pays de l'est, il n'informe personne du lieu où il va, de la durée de son séjour et de la manière dont ses frais sont couverts. *(Exclamations, sur les sièges du POP.)*»

Les conclusions de la majorité de la commission (non-prise en considération de la motion) sont adoptées par 72 voix contre 45. ■

ECHOS DES MEDIAS

Le *Tages-Anzeiger* a publié récemment une liste allemande des principales entreprises de communication en Europe. Reproduisons cette liste pour les principaux entrepreneurs suisses dans ce domaine: 112, Ringier; 115, Edipresse (Lamunière); 116, SSR; 138, Tages-Anzeiger; 256, Jean Frey SA; 277, Sonor SA (JCN); 281, Neue Zürcher Zeitung SA. Qui ose parler de géants?

Pierre-André Chapatte s'est montré irrité dans *Le Pays* (11.2) par l'afflux de journaux gratuits dans le Jura. Après *La Feuille d'Avis du Jura* il y a eu *La Gazette de Moutier* (du groupe JCN), *Centre affaires* dans les Franches-Montagnes, et bientôt *La Semaine jurassienne* (les deux du Groupe *L'Express*).

A Genève, l'hebdomadaire des spectacles *Panorama*, distribué gratuitement depuis quelques mois dans des boules originales, fait une pause pour penser à une nouvelle formule.